

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
13 SEPTEMBRE 2009
RAPPORT MORAL**

Saint Etienne de Crossey, le 13 Septembre 2009.

Ouverture de l'Assemblée Générale.

Pour la première fois, j'ai l'honneur de présider l'Assemblée Générale Départementale que je désire placer sous le signe de l'amitié et de la convivialité, en souhaitant qu'elle soit constructive.

J'exprime toute ma reconnaissance et j'adresse tous mes remerciements à Mr GAUJOUR Jean François, Maire de Saint Etienne de Crossey, Conseiller Général, qui a bien voulu mettre à notre disposition cette salle du conseil municipal, ainsi qu'à Nadine CASSAGNE, présidente du karaté Club de Crossey, membre de la commission municipale sport et à Thierry LOMBARDI, qui ont été de parfaits intermédiaires.

Je rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une Assemblée Générale Ordinaire, qu'il n'y a pas de quota applicable pour sa tenue et que les décisions sont prises à la majorité simple. Je rappelle aussi que pour tout type d'assemblée générale, les représentants des associations affiliées disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences qui leur a été délivré au cours de la saison écoulée, selon un barème préétabli.

Les statuts stipulent que pour pouvoir prendre part aux différents votes, les représentants des associations affiliées doivent être licenciés au jour de l'AG et à jour de leurs cotisations. Nous avons choisi cette date du 13 septembre 2009 pour la tenue de notre Assemblée Générale en raison de la surcharge du calendrier dans les semaines à venir. Les licences de chacun sont venues à terme le 31 août 2009, il y a 13 jours, et l'appel à cotisations n'a pas encore eut lieu. Pour ces motifs, je demande aux représentants des associations affiliées, licenciés pour la saison 2008/2009 et à jour de leurs diverses cotisations 2008/2009, de bien vouloir se prononcer pour l'application d'une dérogation exceptionnelle aux statuts, qui permettra le déroulement serein de cette assemblée générale.

Si vous le voulez bien, ce vote aura lieu à main levée.

Une majorité s'étant dégagée, prendront part aux votes les représentants des clubs affiliés, licenciés à la Fédération au 31.08.2009 et à jour de leurs cotisations 2008/2009, soit les représentants des 25 clubs (sur 62) qui ont émargé, pour un nombre de 72 voix sur 151.

Je terminerai cette introduction, en vous demandant d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont malheureusement quittés au cours de la saison écoulée : parents, alliés et amis qui gravitaient dans la sphère du karaté. Je présente aux familles mes plus respectueuses condoléances et qu'elles soient assurées de notre soutien.

Approbation du compte rendu de l'AG du 18 octobre 2008.

Je suis en place, ainsi que l'équipe qui m'entoure, depuis le 18 octobre 2008, date de la dernière Assemblée Générale Départementale, extraordinaire, ordinaire et électorale dont vous avez été destinataires d'un compte rendu. Dès mon élection, j'ai exprimé le vœu de changer le siège social du Comité Départemental pour des raisons économiques. Le Comité Départemental disposait d'un bureau à la Maison des Sports d'Eybens moyennant un loyer annuel de 450 Euros, bureau que je ne comptais pas utiliser en raison de l'éloignement de mon domicile. Il m'apparaissait bien cher payer pour une simple boîte aux lettres. Le siège social pouvant être transféré dans une autre commune, en l'occurrence celle de mon domicile, par délibération de l'Assemblée Générale, j'ai demandé à cette Assemblée si elle acceptait de bien vouloir délibérer sur ce transfert. Après avoir accepté, l'Assemblée Générale a voté le transfert du siège social du Comité Départemental à mon adresse.

Je vous rappelle cela, parce que le Président de la Ligue Dauphiné Savoie, dans un courrier qu'il vous a fait parvenir, dénonce notre façon d'opérer. D'après lui, nous ne pouvions pas faire déplacer le siège social en Assemblée Générale, sans que cela soit annoncé à l'ordre du jour et sans avoir au préalable informé la Ligue ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère, partenaire signataire de la convention d'occupation.

J'ai là, devant moi, le contrat de mise à disposition, signé le 07 décembre 2004 par le Président du CDOSI et le Président du Comité Départemental de Karaté de l'Isère. Il y est mentionné : « **le Comité Départemental de Karaté agissant en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale du** ».

A cette époque, s'agissant d'un transfert dans une autre commune, il y aurait fallu une décision de l'Assemblée Générale. Celle-ci n'ayant pas été sollicitée, le contrat n'était pas valide et ne pouvait pas être mis en application !!!

Ce contrat était consenti pour une durée de 4 ans, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 6 mois au moins avant la date anniversaire de la signature. Le 14 novembre 2008, j'ai informé le Président du CDOSI du transfert du siège social, et le contrat venant à échéance le 07 décembre 2008, il m'a confirmé qu'à partir du mois de janvier 2009, la location du bureau 214 serait affectée uniquement à la Ligue. **Il n'y a eu aucun problème.**

S'agissant d'un contrat liant le Comité au CDOSI, il n'y avait aucune raison d'obtenir un avis préalable de la Ligue.

Quant à faire voter l'Assemblée Générale sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour, je rappelle que l'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, et que la jurisprudence admet que les questions non-inscrites sont acceptées si elles sont

jugées opportunes. Il était opportun de changer le siège social, ainsi en a décidé l'Assemblée Générale du 18 octobre 2008, n'en déplaise au Président de la Ligue.

Après avoir amené ces précisions, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 octobre 2008.

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : AS Fontaine Karaté), le procès verbal de l'Assemblée Générale du 18 octobre 2008, est approuvé.

Rapport moral.

Une assemblée générale, c'est un rapport moral, un rapport d'activités et un rapport financier. C'est aussi le rassemblement annuel des présidents des clubs affiliés ou de leurs représentants. Votre participation c'est l'occasion de savoir comment le Comité Départemental a travaillé au cours de l'année écoulée et comment il a géré votre budget.

Le rapport moral est un acte solennel par lequel le Président et l'équipe dirigeante qui l'entoure, assument en conscience la responsabilité des faits survenus et des activités accomplies au cours de la saison 2008/2009.

Il s'agit de dégager les lignes directrices de la politique mise en œuvre, de mesurer les progrès réalisés et ceux qui restent à entreprendre.

J'assume en conscience la responsabilité des faits survenus.

Pour la saison 2008/2009, l'Isère compte 3471 licenciés répartis dans 69 clubs dont 62 à jours de leur cotisation départementale. Nous avons enregistré une baisse de 213 licences pour la saison 2007/2008, passant de 3603 à 3390. Nous ne sommes pas encore revenus au chiffre de 2007 mais avec 81 licenciés de plus que la saison dernière, la chute est enrayée, ce qui n'est pas le cas pour tous les départements.

Dès le 18 octobre 2008, date de mon élection, j'ai été exclu, banni, de la Ligue Dauphiné Savoie, comme peuvent en témoigner les anciens membres de cette Ligue, ici présents. Il était hors de question pour le Président de la Ligue que je sois invité à une quelconque réunion. Je rappelle que le Président de la Ligue est aussi Président du Comité Savoie, que la vice présidente, Mme Gamra DUMONT est Présidente du Comité Haute Savoie et que Mr André FAUQUE, ex membre du Comité Directeur de la Ligue est Président du Comité Drôme Ardèche.

J'ai été dès lors victime d'attaques du Président de la Ligue qui n'a cessé de me dénigrer et n'a jamais voulu accepter mon élection. Qu'importe, il a bien fallu aller de l'avant.

Le Comité Directeur Départemental devait tout d'abord se livrer à une réflexion sur ses activités afin de définir un plan de développement pour l'Olympiade 2008/2012 en posant un diagnostic reposant sur le nombre d'adhérents, la répartition par tranches d'âges et le système « création/renouvellement » de licences, pour les saisons 2004/2005 à 2007/2008. Un résultat flagrant apparaissait : si, au cours de cette période, le renouvellement des licences est bon, notamment chez les femmes, la création

de licences accuse une baisse constante, notamment dans les tranches d'âges 12/13 à 18/19 ans. L'état de développement du karaté et des disciplines associées, dans le Département de l'Isère, n'était pas « fleurissant » et le Comité Départemental s'est fixé des objectifs cohérents avec les missions affectées par les statuts fédéraux :

- * rassembler et fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet départemental,
- * impulser une dynamique de développement local,
- * engager une démarche de formation afin de dynamiser et fidéliser les licenciés et susciter le besoin pour les bénévoles de se former,

en proposant les objectifs suivants pour les années à venir :

- * soutenir et développer la pratique sportive du karaté et des disciplines associées, dans l'Isère,
- * former des cadres bénévoles, des juges et arbitres, évoluant dans les clubs,
- * organiser des filières départementales de détection des jeunes à bon potentiel
- * améliorer la communication interne et externe du Comité afin de renforcer la crédibilité et l'attractivité du karaté,
- * structurer le Comité au travers de méthodes.

Soutenir et développer la pratique sportive, c'est :

* rendre les événements sportifs (championnats et coupes départementales) plus conviviaux et attractifs. C'est ce que nous avons commencé à faire.

* organiser des démonstrations et réunions d'informations dans des sites potentiels, au gré des occasions, dans des manifestations organisées. Je me suis investi au cours de cette saison afin que le karaté soit représenté sur la plupart des sites sur lesquels le CDOSI organise « le week-end du Sport en Famille » les 19 et 20 septembre 2009. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui se sont lancés dans l'aventure avec le Comité pour la première fois.

Le 19 septembre 2009, le karaté sera présent sur les sites de :

- = Beaurepaire, avec la section karaté du Centre Culturel de l'Ile du Battoir,
- = Grenoble Ile Verte, avec le Grenoble Karaté Hoche,
- = Vif, avec le Karaté Club Varçois,
- = Varcès, avec le Karaté Club Pontois,
- = Lumbin (les 19 et 20) avec le Karaté Club de Saint Vincent de Mercuze, le Karaté Club de Pontcharra et le Karaté Do Belledonne de Frogès.

Dans cette même optique, merci également aux clubs qui s'investissent seuls, par exemple :

- = le Karaté Boxing Club Dauphinois de l'Isle d'Abeau,
- = le Karaté Club de Saint Martin d'Hères,

qui participent les 12 et 13 septembre 2009, au « Vital Sport » organisé par l'enseigne « Décathlon ».

Merci également à tous les clubs qui participent activement lors de fêtes locales, téléthon et autres.

* généraliser dans les clubs les opérations organisées par la FFKDA, intitulées : « La Semaine des copains » et « le Sport au féminin ».

* inciter les clubs à solliciter les chèques « adhésions sportives » pour les adhérents détenteurs du « chéquier jeune Isère ».

Le Conseil Général de l'Isère a lancé à l'occasion de cette rentrée scolaire le « pack rentrée 2009/2010 ». Pour le millésime 2009/2010, les collégiens pourront disposer exceptionnellement, de deux « chèquiers jeune Isère », cumulables jusqu'au 31 décembre 2009. J'ai signé le 26 novembre 2008, pour le Comité Départemental de Karaté l'Isère, une convention d'affiliation valant adhésion de tous les clubs de l'Isère à l'opération « chéquier jeune Isère ». En échange du chèque « Adhésion Sportive », le club doit accorder une réduction de 15 Euros à valoir sur l'inscription à la pratique annuelle. Vous trouverez toutes les informations complémentaires, d'ici quelques jours, sur le site internet du Comité.

* pérenniser les stages avec experts, tant en karaté que dans les disciplines associées. Nous avons organisé, au cours de la saison écoulée, 3 stages techniques de haut niveau :

= le dimanche 12 octobre 2008, à Pont de Claix

= le dimanche 08 février 2009, à Pontcharra

= le dimanche 22 mars 2009, ici, à Saint Etienne de Crossey.

Les 2 premiers ont été dispensés par Bernard BILICKI, expert fédéral, 8^{ème} Dan, responsable national du karaté-jitsu. Le 3^{ème} a été animé par Christian BISONI, 5^{ème} Dan, responsable de la commission Tai-jitsu à la Ligue Dauphiné Savoie.

Pour la saison 2009/2010, la Ligue organise un stage avec Bernard BILICKI et Serge CHOURAQUI, ainsi que 3 collègues de ceintures noires animés par Bernard BILICKI.

Nous étudierons dans les mois à venir, la faisabilité d'autres stages.

Former des cadres, juges et arbitres, bénévoles.

Il est possible de constater dans de nombreux clubs, un trop faible nombre de dirigeants, entraîneurs et arbitres formés, diplômés et actifs. Il en résulte un accueil et un encadrement insuffisant qui peuvent générer un manque de fidélisation des pratiquants et un manque de bases techniques chez les jeunes.

Le Comité voudrait mettre en place une formation continue de proximité avec l'organisation de stages, de modules de formation, adaptés aux besoins des clubs. Cet accès à la formation au plus grand nombre, devrait créer dans les clubs une dynamique interne.

Organiser une filière départementale de détection des jeunes à bon potentiel.

L'objectif est d'attirer un plus grand nombre de jeunes à bon potentiel à la pratique du karaté en compétition, et fournir à ces jeunes les plus prometteurs

du Département, les bases techniques, psychologiques et athlétiques de la pratique du karaté à un haut niveau.

Pour cela, il nous faut pérenniser les entraînements départementaux kumité, mensuels, dirigés par Djamel BEZRICHE, diplômé d'Etat, membre du Comité National d'Ethique, entraîneur du club Elite de Vénissieux, formateurs de nombreux champions de France et d'un Champion d'Europe en janvier 2009.

Ces entraînements ont porté leurs fruits, deux de ses élèves de l'Isère enlevant les premières places dans leur catégorie respective, lors du combiné Rhône Alpes du Crédit Mutuel, organisé par le Comité de Coordination Rhône Alpes de Karaté (CCRK) le 04 avril 2009, à Lyon. Un autre termine second dans sa catégorie, le 31 mai 2009, à la Coupe de France Sud qui s'est déroulée à Agde.

Nous renouvelons notre confiance à Djamel BEZRICHE pour la saison 2009/2010.

Il nous faut également pérenniser les stages techniques encadrés par des hauts gradés de l'Isère. Nous étudierons cela avec Mr KERBATI, Directeur Technique Départemental.

En matière de communication.

Il nous faut améliorer la communication interne et externe du Comité, afin de renforcer la crédibilité et l'attractivité du karaté.

Au cours de la saison écoulée, j'ai acheté le nom de domaine : karate-isere.fr et mis en place le site internet du Département que je tiens à jour le plus régulièrement possible et sur lequel vous pouvez trouver un grand nombre d'informations nécessaires à tous les adhérents, professeurs et entraîneurs. Il a l'intérêt de présenter les résultats des diverses compétitions, stages et entraînements, agrémentés de nombreuses photographies, diffusant ainsi l'information sur la vie du karaté dans le Département.

Le Comité Départemental dispose d'une messagerie électronique (karate.cdisere@free.fr) dont je m'occupe quotidiennement.

A l'heure actuelle, je suis en mesure d'informer en temps réel la majorité des clubs de l'Isère (les exceptions sont au nombre de 4 ou 5) par voie de messagerie électronique ce qui a généré une forte économie par rapport à la voie postale.

Mais il semblerait qu'une partie importante de l'information ne soit pas suffisamment diffusée auprès des adhérents, c'est pourquoi il faudrait nous améliorer en essayant de toucher directement une majorité de pratiquants pour leur transmettre des informations spécifiques.

J'ajouterai dans ce cadre, la nécessité pour le Comité Départemental d'acquérir dans les prochains jours, deux ordinateurs portables ainsi qu'une imprimante-photocopieuse-scanner dont la Fédération devrait prendre en charge le montant à concurrence de 1500 Euros sur 3 ans. (Soit 3 versements de 500 Euros étalés sur 3 ans)

En matière de structuration.

Il faut améliorer le fonctionnement du Comité par l'accroissement du nombre de ses membres ce qui permettrait une structuration plus efficace. Et puis il nous faut penser à créer une nouvelle équipe capable de prendre en charge le bureau à l'échéance prochaine, même si cela peut paraître loin.

C'est pourquoi, en accord avec le Bureau du Comité, et comme me l'autorise l'article 125 du règlement intérieur, qui stipule que je peux « inviter toute personne dont la compétence peut être utile aux travaux du Comité Directeur, à participer à son fonctionnement », je mets en place deux commissions de suivi du karaté.

Pour le Nord Isère, la commission sera composée de Eric FRIART (karaté club de Cessieu) – Frédérick MOREAU (karaté club de Chirens) et Serge RYJKOFF (karaté club de Saint Jean de Bournay).

La commission sud-Isère sera composée de Frank MENVIEL (Saint Martin d'Hères) – Thierry LOMBARDI (Saint Etienne de Crossey) et Christophe CAPAROS (Grenoble Karaté Hoche).

Les rôles de ces commissions seraient les suivants :

- contact avec tous les clubs du secteur géographique défini afin de connaître leurs besoins, de les renseigner sur nos projets, d'améliorer la communication interne, de renforcer l'attractivité et la crédibilité du karaté.

La mise en place et l'organisation se feront lors de réunions ultérieures dont vous serez tenus informés.

Et puis il nous faut gérer les compétitions et éventuellement assurer les passages de grade 1^{er} Dan du Département.

A ce stade, la bonne question à se poser est la suivante : avec quel argent ? Quelle est la part d'autofinancement actuel du Département ?

Sans tenir compte des droits d'inscription perçus, affectés à des actions particulières (stages, passages de grades) et des subventions de fonctionnement émanant du Conseil Général et de la DDJS de l'Isère, la part d'autofinancement du Comité Départemental est composée de :

- * versement par la Fédération Française d'1 Euro par licencié, soit pour cette saison 3471 Euros.

- * les cotisations des clubs, soit une moyenne annuelle de 3000 Euros.

Soit une part d'autofinancement s'élevant à plus ou moins 6500 Euros.

Le Comité Départemental a organisé au cours de la saison 2008/2009 :

- = le championnat départemental kumité minimes à seniors : 2627 Euros.
- = la coupe kumité PPB : 1733 Euros.
- = la coupe et le championnat kata : 1303 Euros.
- = la coupe de l'Isère : 1118 Euros.

Prix de revient des 4 compétitions : 6781 Euros.

Il ne faut pas être mathématicien pour voir que la part d'autofinancement ne suffit pas à couvrir le prix de revient des compétitions départementales.

La subvention du Conseil Général de l'Isère est proportionnelle au nombre de licenciés, et a été pour la saison écoulée de 2760 Euros. Elle nous permet d'assurer en partie les frais de déplacements engendrés par les entraînements kumité départementaux.

Nous avons utilisé au cours de la saison écoulée, la subvention 2007/2008 du CNDS qui se montait à 1800 Euros. Elle a permis de compléter l'aide au développement des activités sportives et contribué à la formation des juges et arbitres.

Il nous a fallu faire face à l'organisation de 3 passages de grade 1^{er} Dan qui nous ont coûté 1089,50 Euros seulement en défraiement.

Heureusement qu'il n'y a plus les 450 Euros de location d'un bureau !!!!

Heureusement pour la saison écoulée, nous avons reçu du Conseil Général des subventions accordées les années précédentes pour l'achat de matériel, soit une somme totale de 3000 Euros qui nous a permis de faire face et d'acheter deux panneaux électroniques de marquage dont l'un a été payé par le Conseil Général.

Fin juillet, le bilan pour la saison écoulée était négatif de 263,00 Euros.

Le CNDS nous a alloué pour la saison 2008/2009, la somme de 2250 Euros, versée fin août, qui sera consacrée aux actions suivantes : perfectionnement de l'encadrement sportif et l'organisation de stages sportifs de perfectionnement.

Nous avons atteint notre objectif avec un bon bilan mais il a fallu sans cesse jongler et faire appel au bénévolat. A force de tirer sur la corde, un jour elle se cassera. Nous ne pouvons pas prétendre à un développement ambitieux alors que le Comité Départemental ne survit que par l'apport des subventions publiques, fluctuantes et peut être destinées à s'amoinrir.

Autre question à se poser. Quelle est la part d'autofinancement que la Ligue réalise avec les clubs et les licenciés de l'Isère ?

* versement de 3,5 Euros par licenciés, soit pour 2009/2010 : 12 148,50 Euros.

* cotisations de 170 Euros par un minimum de 60 clubs = 10 200 €

* bénéfices encaissés sur la vente des passeports aux licenciés du Département, soit environ 1200 Euros.

Le Département de l'Isère procure à la Ligue : 23 500 Euros au minimum.

Voilà un exemple parfait du partage équitable des richesses.

Etes-vous réellement satisfaits par le retour d'investissement de la Ligue que vous constatez dans notre Département ? Nous au Comité, nous avons répondu : « **non** » et nous avons lancé l'idée d'une demande d'autonomie de notre département pour qu'il obtienne les statuts d'une ligue au même titre que les départements de la grande couronne parisienne. La seule réponse négative formulée jusqu'à maintenant par le Président de la Fédération Française,

s'appuyant sur un faux argument, j'ai transmis un nouveau courrier le 21 juin 2009, demeuré sans réponse.

Il s'agit d'une idée comme une autre et avant d'engager les clubs dans cette démarche, nous attendons des réponses sérieuses de la part des instances fédérales sur la « faisabilité » de notre projet. Nous avons d'ailleurs été rejoints par le Président de Drôme Ardèche qui désire s'inscrire dans ce mouvement de changement.

Il est bien évident que le Président de la Ligue Dauphiné Savoie y soit opposé. Chacun défend son beefsteak !

Ce qui m'étonne le plus, c'est le comportement des autorités fédérales qui ne proposent rien pour sortir du marasme, c'est pourquoi je vais demander :

* l'augmentation du reversement fédérale par licence à 1,5 Euros, ce qui nous permettrait d'obtenir 1500 Euros supplémentaires.

* l'autorisation de se procurer directement les passeports auprès de la Fédération, ce qui est actuellement réservé aux Ligues. La vente des passeports pourrait nous amener la somme de 1200 Euros.

Je ne m'attarderai pas sur les reproches qui me sont faits par le Président de Ligue. Vous avez tous reçu un volumineux dossier, expédiés par voie postale avec le montant de vos cotisations. J'espère que vous l'avez lu et je vous laisse seuls juges. La polémique ne m'intéresse pas

Je voudrais vous dire quelques mots sur l'organisation des compétitions 2009/2010. Il n'y a plus de droits acquis. Je reçois les courriers des clubs qui se portent volontaires et nous décidons en Comité Directeur en fonction du respect du cahier des charges.

Nous débuterons la saison avec la coupe de l'Isère, le dimanche 11 octobre 2009, au gymnase intercommunal de la Haute Morge à Saint Etienne de Crossey.

Le championnat départemental kumité minimes à seniors se déroulera au gymnase Maurice Cucot à Pontcharra le dimanche 08 novembre 2009. Je rappelle que la municipalité de Pontcharra met à notre disposition le gymnase pour les passages de grade 1^{er} Dan Isère.

Le 29 novembre 2009, aura lieu la coupe départementale kumité PPB à Saint Martin d'Hères au gymnase habituel.

La coupe Départementale PPB kata et les championnats minimes à seniors katas se dérouleront le dimanche 6 décembre 2009, au gymnase intercommunal Pierre Beghin, situé entre Voreppe et Moirans (avec la logistique du karaté club de Voreppe)

Je vais terminer en vous donnant quelques détails sur les réformes à venir. A partir du 1^{er} janvier 2010, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports assurera ses missions au sein du Service des Sports, de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale, où se regrouperont une partie des services de la DDASS, et de la DDE.

Les nouveaux diplômés :

* Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) renforce les compétences d'entraînement pour intervenir sur des athlètes du niveau national.

Le BEES 2^{ème} degré karaté, est équivalent au DESJEPS. A ce titre, leurs titulaires n'ont aucune demande à formuler.

Les titulaires du Brevet d'Etat de professeur de karaté et des méthodes de combats assimilées, délivré en 1971 (différent du BEES 1^{er} degré) et du 3^{ème} Dan FFKDA, doivent faire une demande auprès de la Direction Régional de la Jeunesse et des Sports de leur domicile pour obtenir le DESJEPS. Cette demande doit être formulée avant janvier 2013.

* Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS), donne des compétences pour enseigner jusqu'au 5^{ème} Dan, et au niveau régional. Les secteurs d'intervention ne sont pas limités. (secteur scolaire).

* Le Certificat de Qualification Professionnelle « Assistant Professeur Arts Martiaux » (CQP APAM) permet l'enseignement à titre rémunéré, à temps partiel, dans le secteur associatif, avec une limite de 300 heures par an.

Je vous rappelle qu'un DIF ne peut pas être rémunéré pour les cours qu'il donne. Il peut seulement prétendre au remboursement des frais qu'il engage réellement. Cependant rien n'empêche de le rémunérer pour ce qu'il fait « à côté » : animation, initiation, réception des élèves, information, entretien du dojo, etc..

En conclusion, je souhaite au nom du Comité, vous faire part du plaisir que nous éprouvons à diriger ce Comité Départemental de Karaté, sans doute parce que nous voyons naître un nouveau dynamisme. Je ne pourrai terminer sans remercier l'ensemble de l'équipe qui m'entoure, Mr KERBATI y compris, ainsi que les autres acteurs de la commission sportive, Pierre, Tiphany, Céline et Olivier.

Avancer en équipe soudée, c'est notre force, notre label.

Merci.

J.Pierre DAGAND
Président du Comité Isère.